



Expedition d'argent par courrier affranchis

Par **zack972**, le **13/05/2008** à **22:58**

j'ai expédié à mon ex compagne un courrier postale(pret-à-poster réexpédition-gand format)dans lequel j'avais placé son courrier envoyé à mon adresse et la somme de 200 euros en espèce.hors à reception du courrier,elle a constaté que le l'enveloppe avait été ouverte puis scotché et l'argent disparu.la poste doit t-elle me rembourser les 200 euros?

Par **panthère**, le **14/05/2008** à **01:30**

Bjr

je vous informe que vous n'avez pas le droit d'envoyer de l'argent en espèce de cette façon.
La poste ne peut être tenue pour responsable.
Vous ne pouvez pas prouver que vous avez mis cette somme dans l'enveloppe.
La prochaine fois, faites un mandat cash.

cordialement

PS: Vous vous entendez bien avec votre ex? Peut-être qu'elle a eu l'argent mais qu'elle espère que vous allez lui en donner plus.....

Par **frog**, le **14/05/2008** à **06:31**

[citation]je vous informe que vous n'avez pas le droit d'envoyer de l'argent en espèce de cette

façon.[/citation]

Depuis l'abrogation de l'article R3 du code des Postes et Communications Electroniques, l'envoi d'espèces n'est plus interdit.

[citation]la poste doit t-elle me rembourser les 200 euros? [/citation]

Eventuellement. Si et seulement si vous arrivez à prouver qu'il y a bien eu 200 euros dans cette enveloppe et que ce montant a bien été subtilisé de la faute de La Poste ; ce qui risque d'être un peu difficile. Autrement, je m'enverrais régulièrement des enveloppes vides mais scotchées et réclamerais mille euros à La Poste toutes les semaines.

Par **gloran**, le **16/05/2008** à **01:17**

Si ça marchais perso je ferai l'effort d'envoyer un courrier par jour :))